

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Animation économique	516

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L 1611-4 et L 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1. Etudes et audits

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 100 000 € concernant l'accord-cadre relatif à l'élaboration d'études flash en matière d'intelligence économique attribué à l'ADIT,

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 175 000 € concernant le futur accord-cadre "Diagnostic économique et financier, analyse et suivi d'entreprises en restructuration",

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 30 000 € pour la réalisation d'une étude portant sur l'impact des aides apportées en soutien aux investissements des entreprises halio alimentaires et des élevages aquacoles.

2- Expérimentation accompagnement déploiement des Volontaires Territoriaux en Entreprises

APPROUVE

le règlement d'intervention pour le versement d'une bourse d'immersion aux candidats à une offre VTE proposée par une entreprise des Pays de la Loire (2 annexe 1),

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 10 000 € pour lancer le déploiement du dispositif « bourse d'immersion » (2 annexes 2 et 3),

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 10 000 € pour la réalisation de vidéos valorisant l'offre VTE sur les plateformes nationale et régionale,

AUTORISE

la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la bonne mise en œuvre de ce dispositif conformément au règlement d'intervention.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs